

Dossier de presse

Mercredi 4 septembre 2013

Port de Cherbourg



L'allongement du quai des Flamands : un nouvel outil pour une manutention performante des colis EMR

Grace à sa situation privilégiée au cœur du marché éolien offshore français et à la proximité des parcs de la côte sud anglaise, Cherbourg a été retenu par Eolien Maritime France (*consortium composé d' EDF EN, WPD, Dong Energy, lauréat du 1^{er} appel d'offres en avril 2012 des parcs éoliens de Guérande, Fécamp et Courseulles-sur-Mer*) et par son fournisseur exclusif Alstom afin d'y développer leurs activités.

Dans ce cadre, PNA s'est engagé fin 2011 auprès d'Alstom et d'EMF à libérer 38 hectares d'emprises foncières portuaires, et à construire un quai renforcé attenant à ces terre-pleins.

La première tranche des travaux d'aménagement a été lancée début 2013. Celle-ci concerne l'allongement du quai des Flamands de 320 mètres au sud, incluant un retour de quai de 100 m, pour le doter d'un linéaire total de 680 m.

Destinée à optimiser la manutention et le **transbordement fréquent de charges lourdes** telles que des nacelles, des mâts ou bien encore des fondations d'éoliennes offshore, **l'extension du quai des Flamands** sera dotée d'une **capacité de portance de 15 tonnes /m²**, c'est à dire deux à trois fois supérieure aux quais conventionnels. Ce nouveau poste d'accostage permettra en outre **d'accueillir des navires jusqu'à 14 m de tirant d'eau et confortera ainsi la capacité du port à traiter, sans difficulté, des navires à grand gabarit.**

A quelques semaines de la fin de la phase de levée des risques de l'appel d'offre éolien lancé par le gouvernement, la première phase des travaux maritimes consistant à draguer, dérocter et construire la digue provisoire, est désormais achevée. La réalisation du mur du quai débutera en octobre après quelques travaux préparatoires. La livraison du quai est toujours prévue pour l'automne 2014 conformément au planning établi.

La déviation des faisceaux routiers et ferroviaires portuaires débutera en 2014 et rendra cohérente les emprises foncières mises à disposition d'ALSTOM.

Investissement : 40 millions d'euros



L'extension des terre-pleins en grande Rade : De nouvelles disponibilités foncières pour conforter l'attractivité du port de Cherbourg

Avec une usine de pâles et de mats, et le hub d'assemblage du parc de Courseulles-sur-Mer, Cherbourg a valorisé l'ensemble de son foncier disponible.

Le gouvernement envisage dans le cadre d'un appel à manifestation d'intérêt prévu à l'automne, d'expérimenter des fermes pilotes hydroliennes dans le raz Blanchard à l'horizon de 2016, avec à terme la possibilité d'y développer des fermes industrielles. La proximité du raz Blanchard rend le port incontournable pour les activités de maintenance et d'exploitation des fermes hydroliennes et lui confère de sérieux atouts pour accueillir les éléments de production industrielle. Ainsi, des démarches de réservation d'espaces ont d'ores et déjà été effectuées auprès de PNA. Par ailleurs, et dans l'attente de la confirmation de ces projets, des besoins fonciers temporaires sont également nécessaires pour répondre à de nouvelles sollicitations des acteurs de l'éolien offshore.

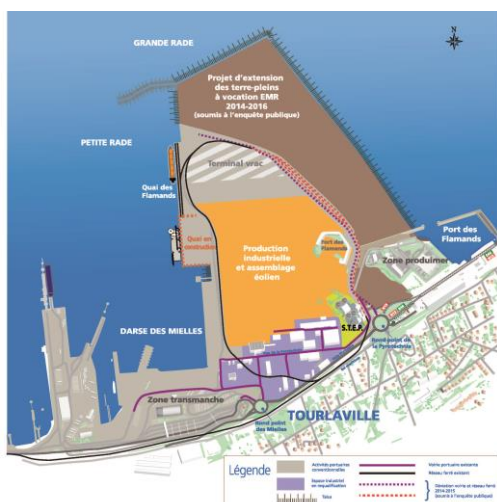
C'est pourquoi afin de capter la filière hydrolienne et de nouvelles activités industrielles et logistiques de l'éolien en mer, PNA poursuit son ambitieux programme d'aménagements. Après l'extension du quai des Flamands, la seconde étape consiste à **étendre le port de 39ha** en prolongeant à l'est et au nord les terre-pleins existants des Flamands et des Mielles tout en **augmentant la capacité d'accueil des navires** en approfondissant les chenaux d'accès au port.

Après une concertation publique à l'automne 2012 qui a permis d'enrichir le projet, celui-ci est actuellement en phase d'enquête publique. Les travaux devraient débuter courant 2014 et les nouveaux terre-pleins livrés en 2016 en adéquation avec le **calendrier et les besoins fonciers exprimés par les industriels et les énergéticiens des secteurs éolien et hydrolien.**

En anticipant la réalisation, en lien avec le Syndicat Mixte du Cotentin, d'une zone d'activité d'une quinzaine d'hectares sur la zone de Collignon, le port de Cherbourg sera en capacité d'offrir près de 100 hectares de foncier dédié aux Energies marines renouvelables.

Investissement : 60 millions d'euros

Il convient enfin de rappeler que la grande rade de Cherbourg constitue pour des besoins futurs, une importante réserve foncière mobilisable.



Le port de Caen-Ouistreham se prépare à l'accueil de maintenance activités éoliennes en mer

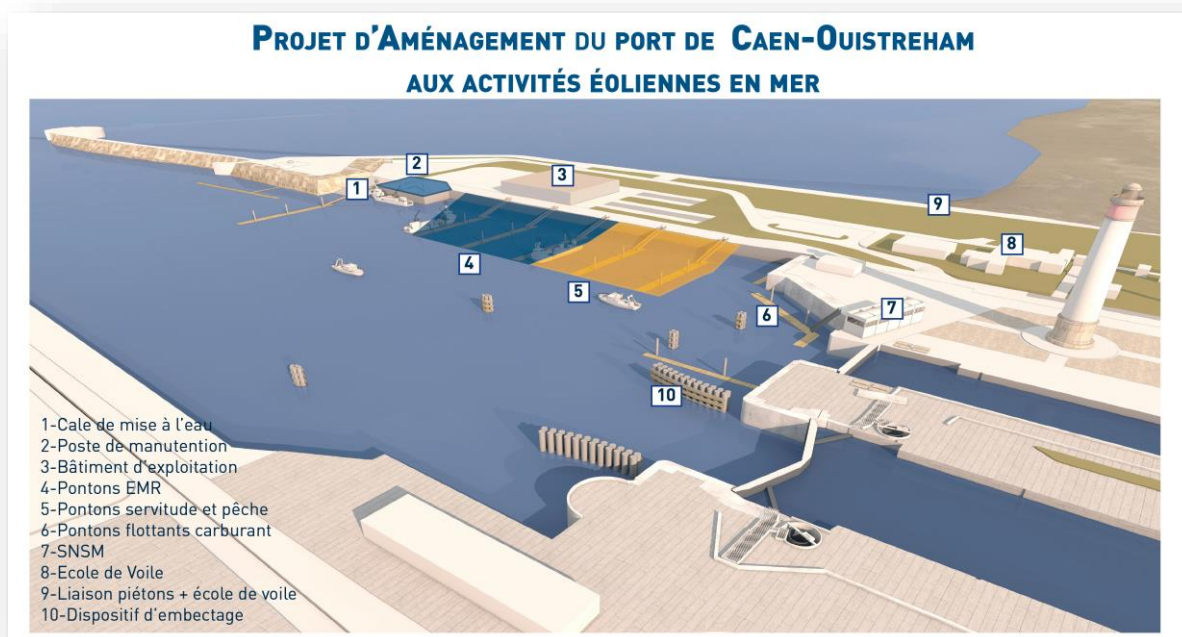
Sa proximité au futur parc éolien en mer de Courseulles-sur-Mer et son accessibilité 24/24 h ont conduit EMF à choisir Ouistreham comme base de maintenance.

L'exploitation et la maintenance du parc éolien en mer de Courseulles-sur-Mer nécessitent **d'adapter l'avant-port**. Il s'agit de permettre au maître d'ouvrage du parc éolien d'implanter un bâtiment d'exploitation, grâce à l'élargissement du terre-plein, et d'accueillir les navires assurant le transfert des techniciens et des petits colis vers le parc, par la mise en place de pontons flottants et la création d'un poste de manutention.

Ports Normands Associés, en lien avec les acteurs concernés, finalise le scénario de réorganisation globale de l'avant-port qui permettra d'en améliorer le fonctionnement : facilitation des opérations de sécurité et de secours, rationalisation du plan d'eau, réorganisation des espaces terrestres, sécurisation et optimisation de l'accès à l'écluse Ouest.

Le début des procédures administratives est programmé dès cette année afin de débiter les travaux en 2015.

Coût de l'investissement : en cours de définition



Contact : a.maillard@pna-ports.fr / 02.31.53.64.53